

LES ÉLÈVES DES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Aurélié ELOY, chargée d'études à l'OVE

Réalisée pour la première fois en 1994, l'enquête triennale *Conditions de vie de l'OVE* concernait jusqu'à présent exclusivement les étudiants d'université et les élèves de classes supérieures de lycées (STS et CPGE), soit environ les trois quarts des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette enquête a été étendue en 2004 aux établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication¹, puis en 2006, aux écoles d'ingénieurs. Ce numéro d'OVE Infos présente les premiers résultats de cette dernière extension.

Les écoles d'ingénieurs comptent plus de 100 000 inscrits en 2006-2007 répartis dans 224 écoles : 117 écoles dépendent du Ministère de l'éducation nationale, 46 d'un autre ministère et 61 sont privées². Environ la moitié des écoles d'ingénieurs a répondu à la sollicitation de l'OVE permettant de collecter 9 400 questionnaires (voir méthodologie page 8). Les principales caractéristiques de ces étudiants sont ici présentées : leur profil (tant socio-démographique que scolaire), certains aspects de leurs conditions de vie ainsi que la manière dont ils perçoivent leur avenir. L'analyse proposée est étayée par deux types de comparaisons. D'une part, parmi les écoles d'ingénieurs, on distingue les écoles privées (27,3% des répondants) des écoles publiques (72,7%). D'autre part, au sein de l'enseignement supérieur, la situation des élèves ingénieurs est comparée à celles des étudiants inscrits dans les différentes filières d'université (hors IUT³) ou de classes supérieures de lycée à partir des données recueillies lors de l'édition 2006 de l'enquête triennale.

Profils des étudiants

Une population très masculine

Même si les effectifs féminins ont augmenté de plus de 50% lors des 15 dernières années⁴, la population des écoles d'ingénieurs reste fortement masculine (73% contre 41,5% pour les filières universitaires). On note toutefois des disparités selon les disciplines étudiées : les filles sont minoritaires dans l'ensemble des filières, à l'exception de celle d'"agronomie et des sciences de la vie" où elles sont présentes à hauteur de 61,7% (Graphique 1, page 2).

Un recrutement social élevé

Les enfants de cadres supérieurs, d'industriels et de membres des professions libérales (classes supérieures) sont surreprésentés dans l'enseignement supérieur par rapport à leur proportion dans la population (selon l'Insee, cette catégorie représente approximativement 16% des actifs occupés en 2005). Ceci est particulièrement vrai en écoles d'ingénieurs où la moitié des élèves (47,9%) est issue de cette frange de la population avec des variations entre écoles privées (57%) et publiques (44,5%).

Notes

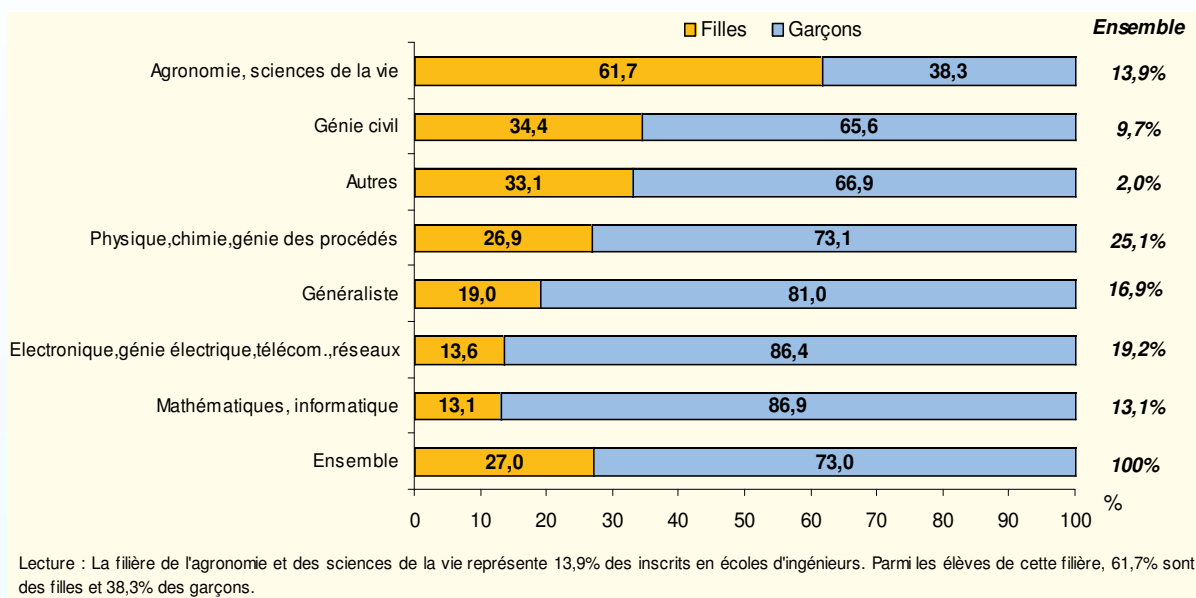
¹ Vourc'h R., Zilloniz S., "Les élèves des établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel", *OVE Infos*, n°16, décembre 2006.

² Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - Edition 2007 (DEPP-MEN/MESR)

³ Pour la comparaison, les IUT sont présentés distinctement.

⁴ Massé S., Perelmuter D., "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", *Note d'information*, n°06.22, DEPP-MEN, août 2006.

Graphique 1 - Répartition par sexe selon les filières en écoles d'ingénieurs



Parmi les étudiants d'université, la part des enfants de cadres est de 33,9% (Tableau 1, page 3). Dans les mêmes proportions, les parents des élèves des écoles d'ingénieurs sont davantage diplômés de l'enseignement supérieur⁵ (50,8%) que ceux des étudiants d'université (37,7%). Les étudiants des filières universitaires les plus sélectives ont des caractéristiques proches : 51,2% des étudiants en santé et 54,3% des élèves de CPGE ont des parents diplômés de l'enseignement supérieur.

En termes de revenus, les résultats suivent la même tendance : un peu plus d'un tiers des élèves ingénieurs (30,6% en écoles publiques et 45,5% en écoles privées) déclarent que les revenus mensuels de leurs parents atteignent ou dépassent 4 000 euros alors qu'en université 23,7% des étudiants sont dans cette situation.

Les frais d'inscription déclarés par les étudiants s'élèvent, en moyenne, à 3 621 euros pour les écoles privées et 605 euros pour les écoles publiques contre 374 euros pour les universités. Les parents d'élèves des écoles d'ingénieurs prennent plus souvent en charge, totalement ou partiellement, les frais d'inscription (76,2% pour les écoles privées et 60% pour les écoles publiques) que ceux

des étudiants d'université (54,7%). Les élèves des écoles d'ingénieurs empruntent également plus fréquemment à la banque dans le but de financer leurs études. En effet, parmi les élèves des écoles privées ayant réalisé un emprunt depuis le début de l'année scolaire, 86,4% l'ont fait dans ce but contre 76% des élèves des écoles publiques et 51,9% des étudiants d'université.

Une excellence du parcours scolaire

80,5% des élèves des écoles d'ingénieurs sont titulaires d'un baccalauréat scientifique, soit le double des étudiants inscrits à l'université. Logiquement, les étudiants d'université en sciences et en santé sont majoritairement titulaires d'un baccalauréat scientifique (respectivement 75,7% et 87,3%), de même que les élèves de CPGE (70,4%)⁶.

Les élèves d'écoles d'ingénieurs ont plus souvent leur baccalauréat à l'heure (à 18 ans) ou en avance (83,8% contre 63% pour les étudiants d'université). Ceci est encore plus vrai pour les élèves des écoles publiques (85,5%) que pour ceux des écoles privées (79,4%). Conséquence de cette caractéristique, la différence de l'âge moyen

Notes

⁵ Cette proportion de parents diplômés de l'enseignement supérieur atteint 56,7% pour les élèves ingénieurs des écoles privées.

⁶ Les élèves de CPGE possèdent un profil relativement proche des élèves d'écoles d'ingénieurs. En effet, selon les données du Ministère de l'éducation nationale (Op. cit. p.1), les élèves qui s'inscrivent en écoles d'ingénieurs sont le plus fréquemment issus de CPGE (45,9%). Pour 20,5%, ils y entrent après l'obtention du baccalauréat, tandis que les autres élèves proviennent de DUT/BTS pour 12,9%, de DEUG pour 4,9%, de Licence/Maîtrise pour 5,1% et d'un diplôme d'ingénieurs ou de troisième cycle pour 2,6%.

d'obtention du baccalauréat est d'un an (18 ans pour les élèves ingénieurs contre 19 ans pour les étudiants d'université). Les élèves en écoles d'ingénieurs ont une moyenne d'âge de 21,5 ans et sont plus jeunes que les étudiants d'université (23,5 ans).

Enfin, dernier indicateur permettant de montrer une particularité du parcours scolaire des élèves d'écoles d'ingénieurs : l'obtention d'une mention au baccalauréat. 79,6% des élèves d'écoles d'ingénieurs (83,7% en écoles publiques et 68,8% en écoles privées) ont obtenu une mention au baccalauréat contre 47,9% des étudiants d'université (Tableau 1).

Les filles représentent seulement un quart des inscrits en écoles d'ingénieurs mais leurs caractéristiques scolaires antérieures sont encore plus favorables au bon déroulement des études supérieures que celles des garçons. En effet, elles obtiennent plus fréquemment leur baccalauréat à l'heure ou

en avance (87,6% contre 82,4% des garçons), sont plus nombreuses à avoir une mention (82,2% contre 78,8%) et sont plus souvent titulaires d'un baccalauréat scientifique (83,2% contre 79,5%).

En résumé, les élèves ingénieurs, et plus particulièrement ceux inscrits dans une école privée, sont plus fréquemment issus de milieux sociaux favorisés. Concernant le parcours d'études dans l'enseignement secondaire, ce sont les élèves ingénieurs inscrits en écoles publiques qui se distinguent et présentent le plus souvent des caractéristiques propices à la réussite dans le supérieur. D'ailleurs les élèves des écoles privées sont plus nombreux à avoir souhaité entrer dans une autre formation sur concours, entretien ou dossier (36,7% contre 25,9% des élèves des écoles publiques) ou dans un établissement différent de celui où ils sont inscrits au moment de l'enquête (45,7% contre 32,1% des élèves des écoles publiques). L'entrée en école privée constituerait plus souvent un second choix.

Tableau 1 - Caractéristiques socio-démographiques

Types d'études	Caractéristiques des étudiants				Caractéristiques des parents	
	Age moyen	% de filles	% de baccalauréat scientifique	% de mention	% de diplômés de l'enseignement supérieur	% de cadres
Ecoles d'ingénieurs	21,5	27,0	80,5	79,6	50,8	47,9
Ecoles d'ingénieurs publiques	21,5	27,2	78,9	83,7	48,6	44,5
Ecoles d'ingénieurs privées	21,5	26,7	85,0	68,8	56,7	57,0
Université (Hors IUT)	23,5	58,5	38,4	47,9	37,7	33,9
Sciences	22,5	37,1	75,7	49,8	35,8	31,6
Santé	22,5	58,3	87,3	65,5	51,2	49,2
Autres (Droit, éco., lettres, SHS, STAPS)	23,5	64,6	18,3	44,0	35,6	31,4
IUT	20,5	39,3	37,1	45,2	23,5	22,0
STS	20,0	48,9	11,2	39,1	16,2	14,8
CPGE	18,5	43,4	70,4	80,8	54,3	50,8

Lecture : 27% des élèves inscrits en écoles d'ingénieurs sont des filles. 37,7% des parents des étudiants inscrits à l'université sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Vie matérielle

Des élèves en écoles d'ingénieurs plus souvent décohabitants

84,7% des élèves ingénieurs ne vivent plus au domicile parental : 44,9% sont en résidence collective et 39,8% en logement individuel (18,6% vivent seuls, 11,9% en colocation, 6,4% en couple, et 2,9% dans un autre type de logement). Les élèves en écoles d'ingénieurs privées vivent beau-

coup plus chez leurs parents que ceux des écoles publiques (respectivement 30,7% et 9,6%) et par conséquent moins en résidence collective et en logement individuel.

Plus âgés en moyenne, les étudiants d'université vivent beaucoup moins souvent en résidence collective (13,6%) et sont pour la moitié en logement individuel (47,9%) (Graphique 2, page 4).

Les élèves ingénieurs ont dans l'ensemble une vision plutôt positive de leurs conditions de logement puisque 64,2% s'en déclarent satisfaits, même si les élèves vivant en résidence collective le sont un peu moins (54,2%). Par ailleurs, ils sont 77,4% à déclarer avoir trouvé facilement ou très facilement leur logement contre 63,5% des étudiants inscrits à l'université.

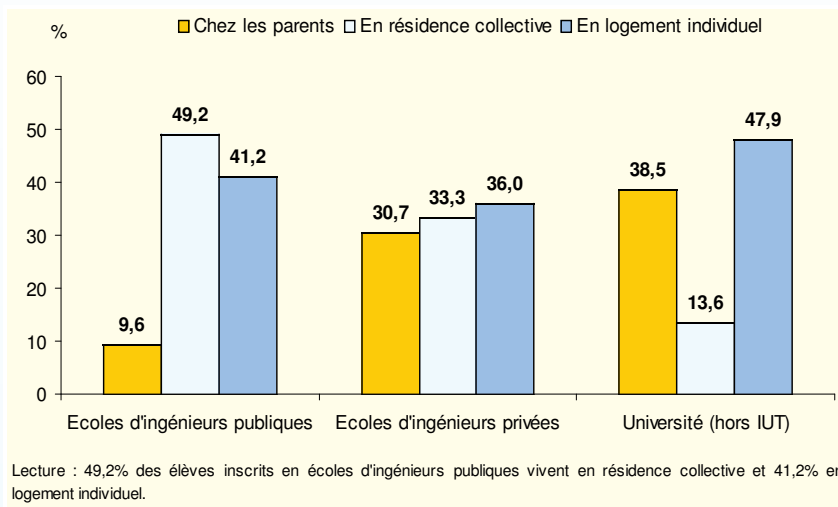
Les réseaux mobilisés dans la recherche du logement sont assez diversifiés : dans les écoles d'ingénieurs ce sont principalement les services organisés par les écoles qui ont permis d'accéder à un logement (33%), alors que pour les inscrits à l'université les annonces (23,5%) et les agences immobilières (26,3%) ont davantage été sollicitées (pour les élèves ingénieurs ces moyens d'accès représentent 16,2% et 20,5%).

Une activité rémunérée moins intensive

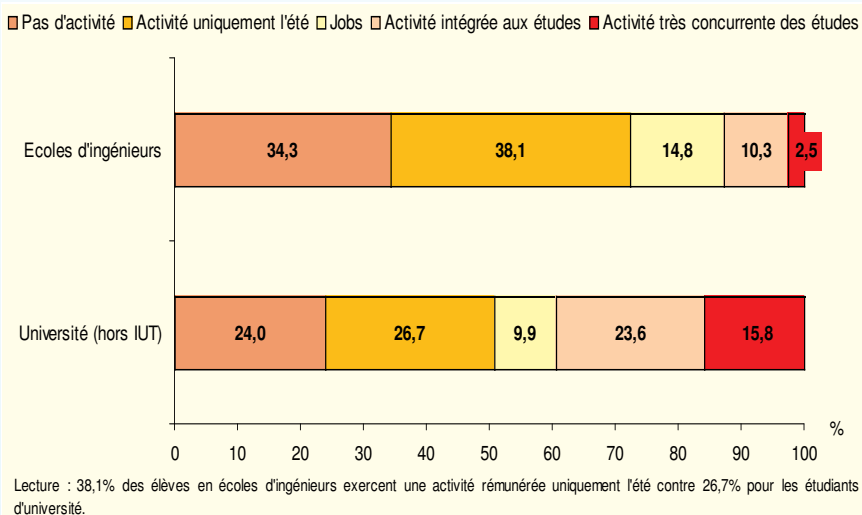
Les élèves ingénieurs exercent le plus souvent une activité rémunérée uniquement l'été (38,1%), 34,3% n'en pratiquent aucune, 25,1% travaillent au cours de l'année universitaire, soit en ayant une activité intégrée à leurs études (10,3%), soit un "job" (14,8%). Enfin, seulement 2,5% exercent une activité très concurrente des études. Les étudiants inscrits à l'université sont plus nombreux à pratiquer une activité rémunérée en période d'études et à exercer cette activité de façon intensive (Graphique 3).

Deux hypothèses peuvent être formulées pour mieux identifier les raisons pour lesquelles les élèves ingénieurs sont moins nombreux à exercer une activité rémunérée : ils auraient une charge de cours et de travail studieux personnel plus importante à fournir que les étudiants inscrits à l'université ; les versements d'argent par leurs parents (compte tenu de leur niveau social) suffiraient à l'entretien de la vie courante et l'acquisition d'un revenu complémentaire par l'exercice d'une activité rémunérée serait rendu moins nécessaire.

Graphique 2 - Type de logement



Graphique 3 - Degré d'activité rémunérée



L'emploi du temps studieux

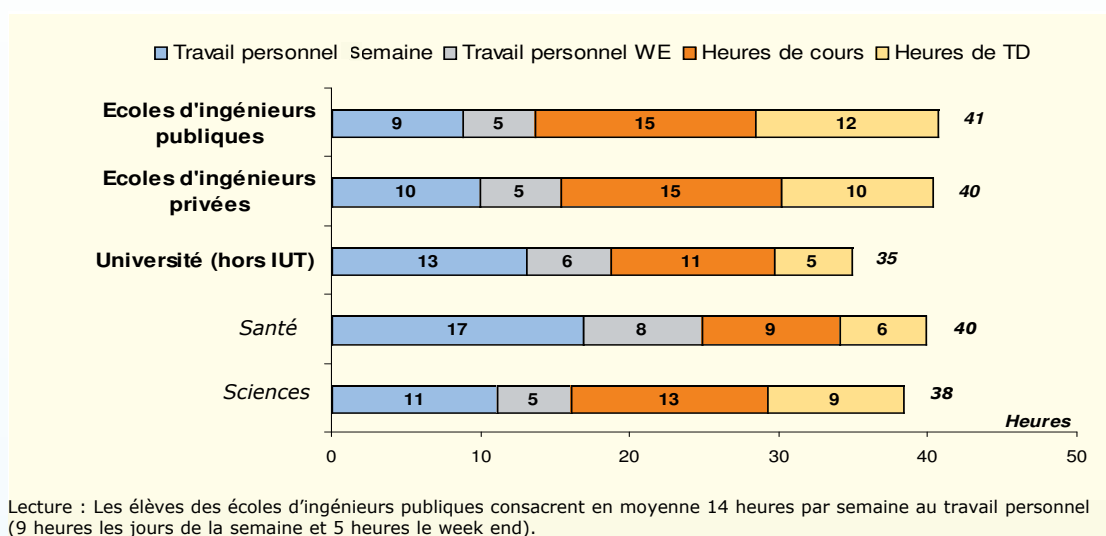
A niveau d'études égal⁷, les élèves des écoles d'ingénieurs assistent en moyenne à plus d'heures d'enseignement par semaine que les étudiants d'université, mais consacrent moins de temps à leur travail personnel⁸ (Graphique 4, page 5). Si l'on regarde plus en détails, le volume horaire de TD et TP est plus important pour les élèves ingénieurs (12 heures en moyenne) que pour les étudiants d'université (5 heures). Ainsi, la participation plus importante aux TD et TP des élèves

Notes

⁷ Du fait de l'étendue de l'échantillon, il peut exister des disparités selon les filières et les niveaux d'études. Afin de limiter les éléments pouvant biaiser l'interprétation, seul l'emploi du temps studieux des élèves de quatrième et cinquième année (équivalent du Master à l'université) est étudié.

⁸ Les heures d'enseignement comprennent les heures de cours, TD et TP. Les heures de travail personnel cumulent les heures de la semaine et du week-end.

Graphique 4 - Temps consacré aux études (niveau bac +4/+5)



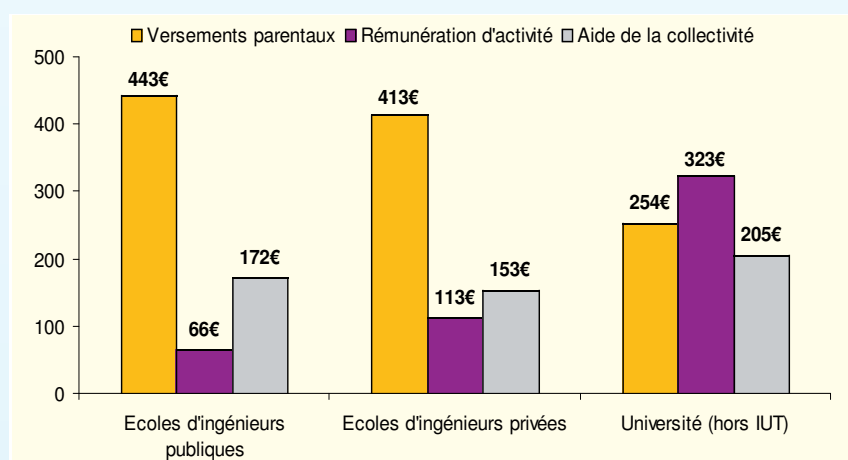
ingénieurs permettrait une assimilation et une application directe des enseignements théoriques, mise en application qu'il ne serait donc plus nécessaire d'effectuer en dehors des cours. Toutefois un tiers des élèves ingénieurs déclare s'être senti "débordé" par rapport à son emploi du temps studieux. Au total, 41 heures par semaine sont donc consacrées aux études pour les élèves des écoles d'ingénieurs et 35 heures pour les étudiants d'université. Cette différence relativement faible ne permet pas à elle seule d'expliquer les écarts dans la pratique d'une activité rémunérée, comme suggéré ci-dessus.

Des ressources mensuelles davantage issues des parents pour les élèves ingénieurs

On s'intéresse ici uniquement aux étudiants ayant quitté le domicile parental, de façon à minimiser les biais liés à la répartition des étudiants selon les modes de logement. On sait, en effet, que les ressources d'un étudiant qui vit chez ses parents ne sont pas comparables à celles d'un étudiant indépendant⁹. On observe ainsi que la structure des principales ressources monétaires mensuelles diffère de façon assez prononcée selon le type d'établissement. Près des deux tiers des ressources des

élèves ingénieurs (63,6%) proviennent de l'aide des parents, 24,9% des aides de la collectivité¹⁰, tandis que l'exercice d'une activité rémunérée y contribue à hauteur de 11,5% (Graphique 5). Si pour les étudiants d'université la part des aides de la collectivité dans le "budget" est sensiblement la même que pour les élèves ingénieurs (28,4%), la différence se fait sur les deux autres postes : les revenus liés à l'exercice d'une activité rémunérée représentent 41,7% de leurs ressources et l'aide des parents 29,9%. On constate que le jugement porté par les élèves ingénieurs sur leurs ressources est plus positif que celui des étudiants

Graphique 5 - Montants des ressources monétaires mensuelles des étudiants décohabitants



Lecture : En moyenne, les élèves des écoles d'ingénieurs publiques perçoivent 443 euros par mois de la part de leurs parents.

Notes

⁹ Sur ce point voir : Gruel L., Vourc'h R., Zilloniz S., "Les dépenses des étudiants et l'évolution de leur niveau de vie", *Éducation et formations*, n°75, MEN-DEPP, octobre 2007.

¹⁰ Bourses sur critères sociaux, autres allocations d'études et allocations logement.

d'université : 45,3% contre 29,1% s'en déclarent satisfaits. Au-delà des versements d'argent, les parents prennent en charge directement certains postes de dépenses. D'une manière générale, les parents des élèves ingénieurs prennent plus souvent en charge, en totalité ou en partie, les dépenses de leurs enfants que les parents d'étudiants inscrits à l'université. Ainsi, toujours parmi ceux qui ne vivent plus au domicile parental, les frais d'inscription, il est vrai plus élevés pour les élèves d'écoles d'ingénieurs, sont pris en charge au moins partiellement par les parents pour 62% d'entre

eux et pour 45,4% des étudiants d'université. Le loyer est aussi inégalement pris en charge par les parents : pour 51,9% des élèves ingénieurs ces frais sont réglés totalement ou partiellement contre 37,2% pour les étudiants d'université. Les sorties, dépenses les moins prises en charge par les parents, le sont également davantage chez les élèves ingénieurs (18,2% contre 12,2%).

C'est donc moins l'emploi du temps studieux que l'aide des parents qui n'inciterait pas les élèves ingénieurs à exercer une activité rémunérée par ailleurs susceptible de nuire à leur réussite.

Perspectives d'avenir

Cette partie concerne uniquement les étudiants de quatrième année et plus, période de la scolarité où l'insertion professionnelle est une préoccupation plus concrète qu'un vague avenir lointain.

Un rapport à l'avenir professionnel plutôt optimiste

Une enquête menée par le CNISF¹¹ en 2006 montre que 89% des élèves ingénieurs ont trouvé un emploi moins de six mois après la fin de leurs études et que 82,3% des ingénieurs ayant une activité possèdent un CDI ou sont fonctionnaires. Par ailleurs, selon l'enquête *Génération 2004* du Céreq, les élèves ingénieurs sont, avec ceux issus des écoles de commerce, les moins touchés par le chômage trois ans après la fin de leurs études (4% contre 14% pour l'ensemble des sortants)¹². Les écoles d'ingénieurs dispensent des formations à vocation professionnelle reconnues sur le marché du travail permettant ainsi une insertion plutôt réussie. Les élèves des écoles d'ingénieurs semblent plutôt conscients de cet atout et sont, par conséquent, plus sereins que les étudiants d'université face à leur avenir professionnel. Ainsi, à la question "Pensez-vous que votre formation vous permettra de trouver du travail ?", 6,6% seulement pensent que cela sera difficile ou plutôt difficile contre 36,1% pour les étudiants d'université

(6% en santé, 30,1% en sciences et 43,9% dans les autres filières).

Les secteurs d'emploi envisagés ne sont pas les mêmes selon les types d'établissement. Les élèves des écoles d'ingénieurs sont 55,1% à souhaiter travailler dans le secteur privé en tant que salarié (52,1% pour les écoles publiques, 64,1% pour les écoles privées), et 9,5% à vouloir faire carrière dans le public. A l'inverse, les étudiants d'université sont plus attirés par le secteur public (32,2%) que par le privé (23,4%).

Une mobilité géographique plus accentuée

Les élèves en écoles d'ingénieurs présentent des perspectives de mobilité professionnelle assez importantes puisque seulement 23,1% pensent pouvoir trouver un emploi dans la même région. Cependant, les élèves des écoles privées sont 37,2% à le penser contre 18,6% de ceux des écoles publiques. Précisons que les écoles privées se situent plus souvent à Paris ou en région parisienne, ce qui peut expliquer cette plus forte proportion à rester dans cette même région attractive au niveau de l'emploi. Quant aux étudiants d'université, ils sont 35,6% à penser pouvoir trouver un emploi en restant dans la même région.

Notes

¹¹ Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France (CNISF), enquête portant sur les conditions d'emplois et de rémunération d'environ 33 000 ingénieurs diplômés des écoles françaises.

¹² Joseph O., Lopez A., Ryk F., "Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture", *Bref* n°248, Céreq, janvier 2008.

Sorties, vie festive et consommation d'alcool

Tableau 2 - Sorties culturelles (lors des 30 derniers jours, en %)

Type d'études	Cinéma	Théâtre	Concert de musique classique ou opéra	Autre concert	Musée ou exposition	Spectacle sportif	Discothèque	Soirée étudiante
Ecoles d'ingénieurs	59,4	9,1	7,1	22,3	27,8	24,3	33,5	67,5
Universités (hors IUT)	64,9	13,3	8,6	23,7	30,7	20,4	32,7	31,9
SHS	67,0	16,3	9,1	28,9	40,7	17,5	28,8	24,1
Sciences	63,4	8,2	6,8	22,9	22,8	23,5	33,3	35,4

Lecture : Lors des 30 jours précédents l'enquête, 31,9% des étudiants d'université ont déclaré être sortis en soirée étudiante contre 67,5% des élèves des écoles d'ingénieurs.

Les sorties culturelles des élèves ingénieurs se rapprochent de celles des étudiants inscrits en sciences à l'université. Par contre, elles se distinguent assez nettement de celles des inscrits en sciences humaines et sociales (Tableau 2). Ces derniers adoptent plus fréquemment des pratiques relevant de la culture classique (théâtre, concert de musique classique ou opéra, musée ou exposition). A l'inverse, les sorties au spectacle sportif et en discothèque, ordinairement associées à la culture "populaire-juvénile", sont plus répandues en écoles d'ingénieurs ainsi que dans les filières scientifiques d'université. C'est d'ailleurs une particularité des pratiques culturelles des étudiants en sciences qui, sélectionnés scolairement et d'origine sociale favorisée, se tournent vers des pratiques qui les rapprochent des étudiants les moins dotés scolairement et d'origine sociale plus modeste (notamment ceux inscrits en IUT et STS).

Concernant les sorties en soirée étudiante, la différence est très marquée entre universités et écoles d'ingénieurs. En effet, plus des deux tiers des élèves ingénieurs déclarent y être allés durant les 30 derniers jours, soit deux fois plus que les étudiants d'université pris dans leur ensemble. Ces soirées font donc pleinement partie de la vie sociale des élèves ingénieurs. Soulignons à cet égard que des mesures ont été récemment prises pour prévenir les excès¹³. Concernant la consommation d'alcool, l'enquête montre que les élèves ingénieurs déclarent plus fréquemment boire au moins une fois par semaine que les étudiants d'université (45,6% contre 35,6%). La surreprésentation des garçons parmi les élèves ingénieurs explique en partie cet écart. Néanmoins, quel que soit le sexe, la consommation régulière d'alcool est supérieure en écoles d'ingénieurs où 51,3% des garçons (contre 46,1% en université) et 30,1% des filles (contre 28,1% en université) déclarent consommer de l'alcool au moins une fois par semaine. Parmi les élèves ingénieurs consommateurs, les garçons boivent légèrement plus souvent de l'alcool que les filles lors de soirées étudiantes (84,4% contre 80,2%) et à l'occasion de pots entre amis (87,8% contre 84,2%). Les filles déclarent un peu plus souvent que les garçons boire de l'alcool lors d'un événement familial (58,9% contre 53,2%). Enfin, 5,9% des filles et 13,6% des garçons ont déclaré consommer de l'alcool sans raison particulière.

Notes

¹³ En mars 2008, une charte des bonnes pratiques sur les conduites addictives a été signée entre le Bureau national des élèves ingénieurs, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.

Méthodologie

Les écoles d'ingénieurs comptent plus de 100 000 inscrits en 2006-2007 répartis dans 224 écoles : 117 écoles dépendent du Ministère de l'éducation nationale (dont 70 sont internes ou rattachées aux universités), 46 d'un autre Ministère et 61 sont privées. L'extension de l'enquête nationale *Conditions de vie* aux élèves des écoles d'ingénieurs, réalisée en novembre 2006 par l'OVE, avec le soutien de la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), a été menée dans 112 établissements.

Le questionnaire proposait de nombreuses questions communes à celui de l'enquête triennale *Conditions de vie* 2006 afin que des comparaisons puissent être effectuées. La passation du questionnaire a été réalisée pour la première fois par Internet, ce qui a permis de recueillir 9 400 questionnaires exploitables, soit un taux de réponse de 22%. Dans un souci de représentativité, l'échantillon a été redressé à partir de données transmises par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (MEN-MESR). Le redressement porte sur l'âge, le sexe, la région, le type d'établissement, le niveau d'études, le type de baccalauréat et la nationalité. L'échantillon est ainsi représentatif de l'ensemble des élèves inscrits en écoles d'ingénieurs.

Les résultats obtenus sont comparés avec les données de l'enquête triennale *Conditions de vie* menée en 2006 auprès d'environ 25 000 étudiants d'université (IUT inclus) et de classes supérieures de lycée (STS et CPGE publiques MEN). Pour ne pas biaiser la comparaison, les élèves inscrits en formations d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités et déjà interrogés dans l'enquête triennale, ont été exclus de la population des inscrits en université.

Pour retrouver toutes les publications de l'OVE et vous inscrire à sa lettre d'information électronique, visitez son site : <http://www.ove-national.education.fr>

Observatoire national de la vie étudiante

6 rue Jean Calvin - BP 49 - 75222 PARIS Cedex 05

Tél. : 01 55 43 57 92 Fax. : 01 55 43 57 19

Courriel : ove@cnous.fr

En ligne sur <http://www.ove-national.education.fr>

Comité de rédaction : Aurélie ELOY, Elise VERLEY, Ronan VOUREC'H, Sandra ZILLONIZ

Directeur de la publication : Guillaume HOUZEL

Maquette : Mathilde GAUTIER

© OVE 2008 - ISSN : 1638-8542

